

*Direction générale de la mer
et des transports*

**Note de département n° 2006-07 du 6 mars 2006 portant
délégation de signature au responsable de l'unité LDR
NOR : *EQUT0610949N***

Conformément à la note générale n° 5555 du 20 septembre 2004, le directeur du département HAL donne au responsable de l'unité LDR les délégations relatives :

- à la gestion administrative, économique et financière, suivant les dispositions prévues dans la fiche explicative « les délégations de pouvoirs », référencée HAL. 0110D jointe en annexe ;
- à la sécurité des voyageurs, des agents et des tiers, à savoir prendre toutes mesures susceptibles d'éviter que des dommages soient causés aux voyageurs, aux agents et aux tiers, quels qu'ils soient, du fait des activités de la RATP ;
- aux dispositions générales suivantes, à savoir :
 - prendre, lorsqu'elles relèvent de ses attributions, toutes mesures nécessaires pour assurer, dans son unité, le respect des obligations de toute nature que la loi et les règlements mettent à la charge de la RATP ;
 - exercer, pour les établissements de Boissy-Saint-Léger, Alfortville, la fonction de responsable de site.

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise.

Le délégataire aura la possibilité de subdéléguer, en respectant les dispositions prévues à la fiche explicative précitée. La délégation prend effet à la date de signature de la présente par le délégataire.

O. Duthuit

Date et signature du délégataire, précédées de la mention : « Je déclare accepter la présente délégation ».